



Décision n° 353/2025  
SC

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

***Extrait du registre de décisions du Président***

En vertu des délibérations n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant *et des délibérations modificatives n° 66/2022 et 88/2022 (point 24, effectuer toutes les démarches administratives, juridiques, financières et commerciales et réaliser tous les partenariats commerciaux jugés nécessaires au bon déroulement et développement des différents sites et bâtiments appartenant à la CDCHS et gérés par elle-même).*

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer :  
un contrat de travail avec :

- Madame MINCH Hayley en tant qu'esthéticienne du 19 juin au 22 juillet 2025,
- Madame SILLON Juliette en tant qu'esthéticienne du 8 au 23 juillet 2025,
- Madame BERGER Maureen en tant qu'esthéticienne du 8 juillet au 2 août 2025,
- Madame ROYER Manon en tant qu'esthéticienne du 21 juillet au 14 septembre 2025,
- Monsieur WATTELIER--CULPIN Nicolas en tant qu'esthéticien du 29 juillet au 31 août 2025,

un avenant au contrat de travail avec :

- Madame GARNIER Jessica en tant qu'esthéticienne du 25 juillet 2025 au 24 janvier 2026,
- Madame MASSICOT Maurine en tant qu'esthéticienne du 10 août 2025 au 9 mars 2026,

Fait à Jonzac,  
Le **19 JUIN 2025**

Le Président  
Claude BELOT

**Communauté des Communes  
de la Haute-Saintonge**  
7 rue Taillefer - CS 70002  
17501 JONZAC Cedex

Pour le Président empêché,  
le Vice-Président,  
M. Jean-Michel RAPITEAU

**Communauté des Communes  
de la Haute-Saintonge**

